

Toulouse, le 8 novembre 2022

Décision prise par le Président de Réseau31

Décision n°20221108-451

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

Considérant le point A1-5 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant la décision prise par le Président de solliciter l'attribution d'aide en subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au titre de l'appel à projets « Réduction des pollutions domestiques » ;

Considérant que l'Agence de l'Eau Adour Garonne a attribué, dans le cadre de l'opération appel projet « Réduction des pollutions domestiques », une aide d'un montant de 211 126 € pour la réalisation de levés topographiques sur le volet « Assainissement collectif des eaux usées » afin d'alimenter le SIG de Réseau31 ;

Considérant que la convention d'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne impose, pour réaliser et justifier l'opération, un délai de 3 ans à compter de la date de la décision attributive et que ce délai est arrivé à échéance le 29 juin 2020 ;

Considérant que, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a autorisé une prolongation des délais portant la nouvelle échéance au 29 avril 2023 ;

Considérant que les travaux relatifs à l'intégration des données géographiques dont le montant s'élève à 263 908 € sont encore en phase d'exécution et qu'ils ne sauraient être entièrement soldés financièrement avant la date d'expiration de l'aide du 29 avril 2023 ;

décide

Article unique : d'approuver la demande de prolongation de délai de caducité de la subvention de 6 mois à compter de sa date d'expiration au 29 avril 2023, pour réaliser le montant de 263 908 € correspondant au montant éligible des travaux accordée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'opération de levés topographiques pour le SIG et signer auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.



Sébastien VINCINI
Président